

Open de Loches - Championnat départemental d'Indre-et-Loire 2026

Loches - 24 & 25 octobre

Règlement intérieur du tournoi

Article 1 : Organisation

Le Comité Départemental 37 de la Fédération Française des Échecs (F.F.E.) délègue au club « Les Cavaliers de Nerra » de Loches l'organisation de son championnat départemental de parties longues accordant le titre de Champion Départemental des -2400, qui se déroule les samedi 24/10/2026 et dimanche 25/10/2026 à la Maison des Associations, 1 avenue Aristide Briand à Loches.

Ce tournoi est ouvert à tout joueur licencié à la F.F.E. pour la saison en cours et possédant un classement strictement inférieur à 2400.

Article 2 : Déroulement, inscriptions

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E.) applicables à partir du 1^{er} janvier 2023. Les règles d'appariements sont celles du C04 (F.I.D.E. Handbook) : 5 rondes, appariements au système suisse accéléré S.A.D. ; l'arbitre est assisté par le logiciel PAPI 3.3.8 homologué par la F.F.E.

Les joueurs sont appariés en fonction de leur classement Elo F.I.D.E. ou, à défaut, d'un classement estimé par l'arbitre.

Les joueurs doivent :

- soit figurer sur le site fédéral (<http://www.echecs.asso.fr/>) comme titulaires de la licence A.
- soit régler sur place le montant de la licence A auprès de l'organisateur au plus tard 30 minutes avant l'appariement.

Seuls les participants s'étant acquittés du montant de l'inscription et physiquement présents sur place 15 minutes au plus tard avant le début de la première ronde, seront appariés, conformément aux règles des compétitions de la F.I.D.E. ; dans le cas contraire, ils pourront être intégrés s'ils se présentent 30 minutes avant l'appariement d'une autre ronde (Chapitre C Retardataires p.123 LA)

Article 3 : Cadence

Le championnat se déroule à la cadence de 60 minutes plus 30 secondes par coup pour chaque joueur.

Article 4 : Horaires

Inscriptions sur place et pointage : Samedi 24 octobre 2026 de 8h45 à 09h45

Ronde 1 : Samedi 24 octobre à 10h00

Ronde 2 : Samedi 24 octobre à 13h30

Ronde 3 : Samedi 24 octobre à 17h00

Ronde 4 : Dimanche 25 octobre à 10h00

Ronde 5 : Dimanche 25 octobre à 13h30

Remise des prix : Dimanche 25 octobre à 17h00

Article 5 : Droits d'inscription, prix

Adultes : 20 € et Jeunes : 10 € jusqu'au 22/10/2026

Adultes : 24 € et Jeunes : 12 € sur place

Répartition des prix

Les prix sont distribués selon le score obtenu et suivant le départage, en cas d'ex-aequo.

620 € garantis (Prix généraux, spéciaux Indre-et-Loire, par catégories). Minimum de 75 % des inscriptions reversés en prix (par chèque).

La liste complète des prix figure en annexe et sera affichée dans la salle du tournoi après la deuxième ronde. Les joueurs recevront le prix le plus élevé auquel ils peuvent prétendre, l'organisateur étant seul décideur en cas d'égalité de prix. Ne pourront recevoir un prix que les joueurs présents ou représentés à la remise des prix.

Article 6 Classement

Les joueurs sont classés par le nombre de points obtenus (victoire : 1 point, partie nulle : 0,5 point)
En cas d'égalité, les joueurs sont départagés par le Buchholz intégral, éventuellement le Buchholz tronqué puis la performance.

Article 7 Forfaits

Tout joueur apparié qui n'aura pas joué son premier coup dans un délai maximum de 30 min (trente minutes) après le début de la ronde en cours sera considéré comme forfait. Il sera retiré du tournoi sauf s'il se présente à l'arbitre et fournit une explication recevable.

Article 8 Partie terminée

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage, ces feuilles indiquant un résultat identique. Le résultat de la partie est alors enregistré de façon définitive. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule.

Article 9 Nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la F.F.E. et le code de l'éthique de la F.I.D.E. Une proposition de nullité ne peut intervenir qu'après le 20^e coup.

Article 10 Conduite des joueurs

A l'arrivée devant leur échiquier, les joueurs se placent du côté désigné par la feuille d'appariement, vérifient la position des pièces et l'affichage des pendules.

Une tenue et une attitude correcte sont exigées de la part des joueurs.

L'utilisation d'appareils de communication ou de notes manuscrites, sous quelque forme que ce soit, est interdite durant la partie et conduit à sa perte immédiate, à minima.

Les conversations sont interdites dans l'aire de jeu.

Les décisions de l'arbitre sont sans appel durant le tournoi, pour des raisons pratiques. En cas de désaccord, si un joueur souhaite émettre une observation, l'arbitre peut consulter rapidement ses collègues avant de statuer définitivement. En cas de nouveau désaccord, le joueur pourra rédiger un rapport circonstancié de plainte ; celle-ci sera jointe au rapport du tournoi, pourra influencer plus tard sur le résultat de la partie (classement Elo) mais pas sur le classement du tournoi.

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur, ainsi que la Charte du joueur d'échecs.

Le cas échéant, l'arbitre s'inspirera de l'échelle de sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion du tournoi, telle qu'elle est prévue dans les règlements de la Fédération Française des Échecs.

Conduite des spectateurs

Tout joueur ayant terminé sa partie devient spectateur.

Les spectateurs sont autorisés à circuler dans l'aire de jeu, s'ils respectent les joueurs : silence, pas de mouvement brusque, éviter de se placer directement dans le champ de vision ou de s'appuyer sur les tables de jeu ...

Article 11 Droit à l'image

Le club « Les Cavaliers de Nerra » se réserve le droit de publier sur son site internet toute photo relative au tournoi. Toute personne ne souhaitant pas voir son image figurer sur le site internet du club devra prévenir les organisateurs avant le tournoi.

Article 12 Arbitrage

L'arbitre est Jean-Claude TEMPLEUR, Arbitre Open. Il officiera au côté de François DROCHON, Arbitre Match.

Article 13

Ce présent règlement est rédigé par :

- Représentant du club organisateur : Pascal HEGEDUS (Président)
- Arbitre Principal : Jean-Claude TEMPLEUR

L'Arbitre Principal

L'Organisateur